

Arrêté N° 2023- 293

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

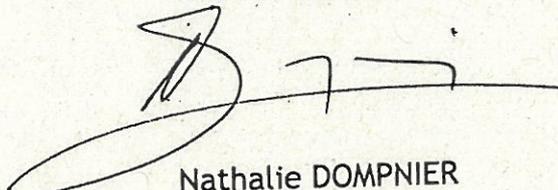
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la « Licence Arts du Spectacle », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

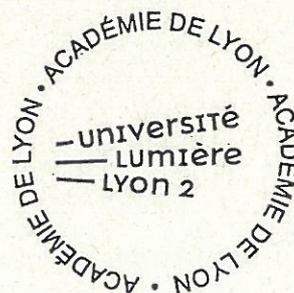
Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 25/10/2023

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



**COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

**ANNEE 2023 - 2024**

Intitulé exact du diplôme :

**LICENCE Arts du Spectacle - Scènes (Théâtre et Danse)**

	Nom et Prénom	Qualité
Président du jury Enseignant-chercheur	Madame Claudia PALAZZOLO	Maître de Conférences HDR
Enseignant-chercheur	Madame Céline CANDIARD	Maître de Conférences HDR
Enseignant-chercheur	Madame Pauline DONIZEAU	Maître de Conférences
Professionnelle	Madame Kylie WALTERS	Chorégraphe
Professionnel	Monsieur Sergio CHIANCA	Professionnel